

A pleins poumons !

Rassemblement d'Eco citoyens pour **Sensibiliser Protéger et Inciter au Respect de leur Environnement**
Site : association-respire-la-rochelle.org - Courriel : respire.Larochelle3@gmail.com

Poussières ? Vous avez dit poussières !

« Nous savons maintenant que la pollution de l'air extérieur n'est pas seulement un risque majeur pour la santé en général, mais aussi l'une des premières causes environnementales de décès par cancer. »

Organisation mondiale de la Santé (OMS),
extrait du communiqué n°221, 17.10.2013

On sait ce qu'il en est des poussières sur Laleu/ La Pallice et au-delà. Elles sont même une des raisons qui ont poussé au choix de l'acronyme de R.E.S.P.I.R.E. Les poussières nous les subissons journallement. Elles viennent parfois de loin, mais elles ont aussi une origine locale : port de commerce, silos, transports, chauffage urbain, activités de recyclage, remblaiement de l'Anse St Marc... De toute évidence les activités agro-industriales-portuaires ajoutent leurs parts au phénomène.

Grattements de gorge et irritations

Impossible d'ignorer les poussières. Elles encrassent les systèmes de ventilations. On les voit sur le pare-brise de nos voitures, les carreaux, les toits, les gouttières où pousse parfois du blé vert. Elles provoquent aussi de manière inquiétante des toux, des grattements de gorge persistants, des irritations oculaires et de la peau. Si l'on est asthmatique ou sujet à bronchite, mieux vaut se tenir à distance du port de commerce. D'après des enquêtes d'ATMO Poitou-Charentes publiées en 2010 et 2012 (www.atmo-poitou-charentes.org), il n'est pas spécialement sain d'habiter sur le boulevard Delmas.



Quand les études se suivent et se ressemblent

En 2013, l'activité céréalière sur le quai de Chef de Baie se développant, le secteur du port de pêche, jusqu'alors plutôt épargné, s'est vu à son tour soudainement envahi. Un procès verbal de constat, signé du surveillant des ports Laurent Garnier, a demandé à l'époque une enquête sanitaire (non suivie d'effet) et pointé également les dégâts sur les bâtiments. Parmi les arguments rassurants du port cette affirmation qui pourrait prêter à sourire si la santé des gens n'était pas en cause : « Les céréales sont un produit agroalimentaire, qui plus est destiné à l'alimentation humaine. Les produits manutentionnés sont donc comestibles, sains et peuvent se trouver sans risque sanitaire en contact avec la peau. »

Une nouvelle étude d'ATMO réalisée d'octobre

2014 à avril 2015, commanditée par le port de commerce et intitulée « Caractérisation de l'impact de l'activité portuaire sur Chef de Baie sur les concentrations en PM10 » (accessible sur le site), révèle l'ampleur de la pollution.

Dépassement des seuils

Les conclusions d'ATMO sont alarmantes : « D'un point de vue réglementaire, concluent les rapporteurs, il est possible que la valeur limite portant sur le nombre de dépassements de 50µg(microns)/m3 en moyenne journalière soit dépassée sur le port de pêche.

Un seuil de vigilance a été fixé à 100 µg/m3 en moyenne sur une heure... Sur la station « Chef de Baie », les dépassements de ce seuil sont fréquents. Il est dépassé sur 126 heures réparties sur 28 jours (contre 27 heures réparties sur 13





jours pour la station « La Rochelle – La Pallice »). Certaines journées présentent plus de 10 heures de dépassements de ce seuil de vigilance...»

Nos quartiers également sous l'emprise des poussières

Les poussières ayant l'inconvénient de se laisser porter, **il n'est pas sain non plus, certains jours par vent de Noroît, de se prélasser sur la plage de Chef de Baie (eh oui ! on peut profiter du soleil et de la mer et se ramasser en même temps un maximum de particules fines !), de courir le long de la côte (activité déconseillée lors de pics de pollution), ou de respirer dans nos quartiers.** Car de manière épisodique, comme le montrent les relevés journaliers d'ATMO, les poussières fines portuaires font aussi exploser les seuils de tolérance.

De quoi sont constituées les particules liées aux céréales

D'après J.C. Dalphin pneumologue à Besançon : « Les poussières de céréales sont une mixture de poussières végétales, de pollens, de fragments d'insecte, de microorganismes d'origine fongique ou bactérienne avec leurs toxines, de pesticides et de déjections animales. La taille de ces particules permet leur inhalation à 40% dans l'arbre respiratoire... Le rôle des endotoxines des bactéries gram-négatives et des toxines fongiques est majeur dans l'inflammation de l'arbre respiratoire expliquant l'atteinte bronchique. » In La revue du praticien 1998 ; 48 : 1313-8

Conséquences sur les milieux ?

S'il est évident que les cocktails de poussières que nous inhalons sont nocifs pour notre santé, il est plus difficile de prouver la chose pour les milieux environnants. On doit cependant s'interroger sur les dépôts dans les pertuis (au mois d'août sur la plage de Rivedoux on a pu voir une longue bande de balles de céréales déposées sur le rivage) déjà suffisamment touchés par les fongicides, herbicides et insecticides véhiculés par les rivières. Il est probable que les particules fines se déposent également dans les vases nourricières des pertuis et qu'elles sont par la suite ingérées par les poissons, huîtres, moules, etc. ... que nous consommons.

Raymond Bozier

RENCONTRE

« *Remise à flot* »

LA POLLUTION DE L'AIR ÇA SUFFIT !



Mme Anne Naudet dans le magasin de «Remise à flot»

Septembre 2015, message de « Remise à flot » nous demandant si nous avons l'intention de faire quelque chose contre la pollution de l'air sur le secteur de Chef de Baie et au-delà. Fin octobre une délégation de R.E.S.P.I.R.E. s'est déplacée au siège de l'entreprise.

Marque d'un chantier d'insertion, créé en 2008 et dépendant de la Maison de quartier de Port Neuf, « Remise à flot » est installée, depuis 2013 au 72 rue du Québec. Cette petite entreprise sociale compte une vingtaine de personnes : 3 salariées s'occupent de l'encadrement et les 17 autres y travaillent en contrats de réinsertion limités à 2 ans. « Remise à flot » dispose d'un lieu de stockage et de tri de matériaux de récupération (voiles, caoutchouc, tissus qui servent à fabriquer des accessoires de mode, de décoration...) et de deux magasins ouverts au public in situ et Quai Maubec.

« Nous sommes régulièrement confronté.e.s, nous a déclaré Mme Anne Naudet (animatrice), à des dépôts de poussières sur les voitures (comme de la cendre), il y a aussi des sortes de flocons très volatiles et collants. Une odeur de curry s'ajoute parfois à celle des céréales. En septembre nous avons ressenti une très forte gêne à l'ouverture de l'atelier, ça prenait à la gorge. Tout le monde toussait... »

Questionnée pour savoir s'il s'agissait d'une pollution exceptionnelle, Mme Naudet a répondu qu'elle était fréquente. « Dans l'atelier, on a en permanence mal à la gorge et des toux régulières, a-t-elle précisé. Les grattements à la gorge s'intensifient lorsque les gens sortent dans la cour. En septembre, nous avons alerté le port de commerce. Le responsable mission développement durable s'est déplacé. Il en a conclu que cela provenait de l'entreprise INNOV'IA située rue Samuel Champlain. Le directeur de ce site nous a appelés. Il s'est voulu rassurant. Il n'y a selon lui rien à craindre de son usine... »

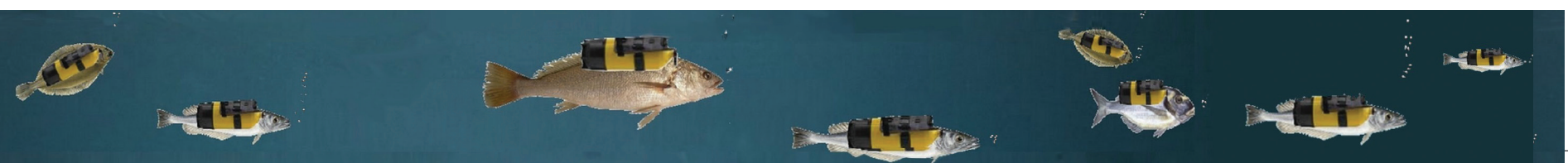
Alors d'où provient cette intense pollution atmosphérique ? Sans mettre en doute les qualités de renifleur du responsable du développement durable du port de commerce, il est très probable que l'activité des silos Soufflet et les chargements des bateaux céréaliers sont également une des causes du phénomène. Face à ces nuisances difficiles à définir, les entreprises auraient, à notre avis, tout intérêt à saisir la médecine du travail et à alerter l'Agence Régionale de Santé. ■

À l'issue de la rencontre avec « Remise à flot » R.E.S.P.I.R.E. a questionné M. Pierre Buisson, président d'INNOV'IA, voici l'essentiel de sa réponse :

« Nous séchons des préparations salées ou sucrées sur support farine, amidon sel, sucre ou minéraux. Ces préparations ont pour origine, suivant les cas, des protéines de lactosérum, de lupin, des tanins de chênes, des extraits végétaux (vigne rouge, thé vert, etc.), des épaississants alimentaires (caroube, gommages végétales...).

Les équipements de fabrication principaux sont des tours de séchage... Ce qui sort de nos cheminées est donc l'air final du procédé de séchage contenant très peu de particules alimentaires et de fait sans toxicité. Cet air avant son rejet final dans l'environnement est épuré par un ou plusieurs cyclones suivi obligatoirement d'une sécurité finale par des dispositifs appropriés, soit par filtration ou par lavage de l'air avec de l'eau... un panache de vapeur d'eau se constitue facilement observable qu'il convient de ne pas confondre avec une quelconque pollution. [...]

Il arrive donc, de temps en temps, que certaines odeurs alimentaires plus persistantes soient ressenties. En effet, lorsque nous manipulons certains extraits végétaux aromatiques, des produits extraits de la mer algues ou hydrolysats ou des préparations aromatiques salées ou sucrées, nous avons de fait la présence d'odeurs, mais ni plus ni moins que nos voisins fabricants de pizza, de plat cuisinés, fumoir, cuisson des crevettes... » ■



GLASSOLUTION

Les poussières de Soufflet pointées du doigt

Soufflet prend ses aises

Implantée rue du Québec en 1973 la Socomac appartient au groupe Soufflet. Cette entreprise familiale d'envergure internationale a un chiffre d'affaire qui avoisine les 5 milliards d'euros. Premier meunier de France, le groupe est spécialisé, entre autres, dans les céréales, la boulangerie, la malterie... En 2014 elle a exporté 1 700 000 t de céréales (1 300 000 t en 2013). Un nouveau silo de 80 000 t. (photo ci-après), en construction à la pointe de Chef de Baie, entrera en activité au deuxième semestre de 2017.

L'acheminement des céréales s'effectue à 88% par route et, à l'intérieur du port, par brouettage. L'essentiel des chargements se fait sur Chef de Baie et une petite partie sur le quai sud du Bassin à flots.

Le Directeur de la Socomac M. Rabu, rencontré le 12 décembre, attend beaucoup des nouveaux silos pour réduire les poussières. Ces derniers - qui tourneront 24h / 24 au lieu des 16 h. actuelles et seront équipés de systèmes d'aspiration et de capotage - devraient diminuer l'usage des anciens silos et l'importance du brouettage intérieur.

On veut bien y croire. Mais que fait-on en attendant ? Pour M. Rabu compte tenu de la caractéristique des silos actuels, il n'y a pas de solution. Reste aussi que l'ancien système demeurera et que rien ne prouve, quand on sait que le groupe ambitionne d'exporter 2 millions de t. d'ici 2020, que les vieux silos ne continueront pas à tourner à plein... ■

TÉMOIGNAGE D'UN SALARIÉ

Un taux de pollution insupportable !

L'entreprise Glassolution juxte les silos Soufflet/Socomac, rue du Québec. Elle compte une quarantaine de salariés. L'un d'eux, Stéphane Plonka a bien voulu nous parler de la pollution qui les touche...

R.E.S.P.I.R.E. : Il semblerait que les salariés de Glassolution souffrent des poussières de céréales. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Stéphane Plonka : Le problème ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 1997 le médecin du travail désignait la SOCOMAC comme responsable de la pollution. Il avait écrit à la DRIRE (aujourd'hui DREAL) pour lui signaler que « Le personnel se [plaignait] à juste raison..., de démangeaisons des parties découvertes du corps : visage, décolleté, avant bras, et des picotements oculaires ». En juillet 2013 une pétition a

été signée par les salariés et remise à un nouveau médecin du travail qui a lui aussi alerté la DREAL : « Ces poussières sont irritantes et/ou allergisantes sur le plan ORL, respiratoire et oculaire... ». L'été c'est insupportable. On respire mal, les yeux piquent et il faut se passer de l'eau sur le cou contre les démangeaisons.

R. : Pétition, signalements de la médecine du travail, on peut supposer que les choses se sont améliorées depuis ?

S.P. : Pas du tout, ça s'est encore aggravé.

R. : Que préconisez-vous pour que cela cesse ?

S.P. : Il faudrait qu'on nous installe des capteurs pour mesurer l'importance de la pollution. Qu'on nous dise aussi les conséquences pour notre santé et que la Socomac/Soufflet arrête de nous polluer... ■



Implantation du nouveau silo Soufflet (simulation). Au diable l'esthétique ! Le bétonnage de côte continue par la volonté du port de commerce ! Et tant pis pour le décor naturel...



Poussières et insecticides au menu

ENTREVUE AVEC LE DIRECTEUR DE LA SICA ATLANTIQUE



maquette de la SICA

La Pallice est le deuxième port exportateur de céréales de France. Le trafic de céréales et d'oléagineux représente pour 2014, 45 % de l'activité portuaire rochelaise (largement devant le pétrole : 28 %), s'y ajoute du vrac agricole à hauteur de 8%.

La Sica Atlantique est le 1^{er} opérateur portuaire, avec ses 2 700 000 tonnes annuelles de céréales exportées, mais aussi avec ses importations : engrais solide (400 000 tonnes), tourteaux, clinker, carbonate de soude, huile végétale, déchets de bois, sans oublier la récente installation d'EnviroCat Atlantique.

R.E.S.P.I.R.E. rencontre au moins une fois par an M. Vincent Poudevigne, directeur depuis 2009 de la SICA Atlantique. Les échanges sont francs et directs, sans faux fuyants ni animosité particulière. Dernière rencontre durant plus de deux heures, le jeudi 12 novembre : questions réponses.

R.E.S.P.I.R.E. : *Que faites vous pour éviter les poussières au moment des chargements sur les bateaux ?*

Vincent Poudevigne : Les camions ou wagons qui acheminent les céréales sont déchargés dans un grand hall couvert. Par ailleurs, la SICA a réalisé des investissements lourds (1 million) pour diminuer les poussières dues aux céréales, avec la création d'une centrale d'aspiration qui permet le nettoyage du silo et qui aspire la poussière présente dans la marchandise. Ces poussières sont ensuite stockées pour être recyclées par des entreprises qui produisent de l'énergie par méthanisation, ou de l'alimentation pour les animaux.

R. : *Mais pour charger ou décharger les bateaux, vous utilisez toujours la manutention aérienne par camions (brouettage) ?*

V.P. : Disons tout d'abord que la réduction des

poussières commence dès la récolte puisque des améliorations ont été apportées aux moissonneuses. Au niveau du quai céréalier (P3), nous utilisons uniquement des bandes transporteuses du silo au bateau avec, depuis 2 ans, un système de rabattage des poussières par brumisation d'eau qui fonctionne à 70-80%. Malgré tout, le maïs reste un problème du fait de son auto-abrasion : en se brisant le grain fait de la poussière...

R. : *Que comptez-vous faire pour améliorer encore cela ?*

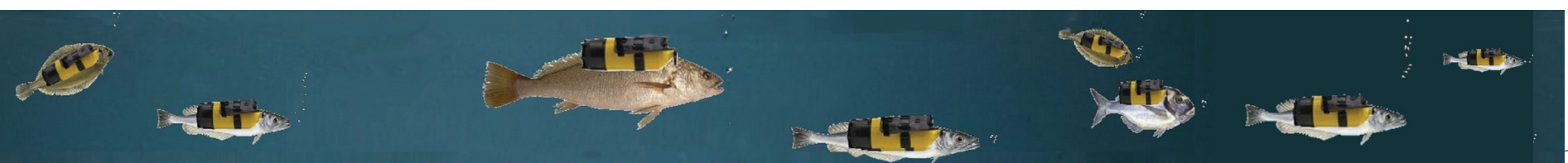
V.P. : En 2017, au P2, nous espérons terminer une deuxième tour avec une rampe d'aspiration et brumisation. Le brouettage concerne encore les tourteaux (farines de graines oléagineuses) et les engrais mais se pratique au môle d'escale ou anse St Marc. En 2017, il n'y aura plus de brouettage de tourteaux.

R. : *Justement, le brouettage par des camions non bâchés est une source importante de pollution de l'air...*

V.P. : Pour ce qui concerne les livraisons, la Sica exige le bâchage des camions. Nous sommes très strictes à ce sujet. C'est beaucoup plus difficile d'avoir la même exigence pour les trajets à l'intérieur du port. Précisons que 40 % de notre trafic se fait par train.

R. : *Utilisez-vous des insecticides pour stocker les céréales ?*

V.P. : Avant l'usage des insecticides la moitié de la récolte était perdue. Les traitements contre les insectes se font d'abord sur champs, lors de la pousse, puis une fois les céréales battues : les insecticides peuvent être alors répandus sur la marchandise, sur les murs des silos et des moulins. Pour ce qui nous concerne nous sommes



obligés de contrôler les céréales à réception. Si la marchandise reste peu de temps et que nous ne constatons pas d'insectes, nous ne traitons pas. Dans le cas contraire nous pouvons être amenés à pulvériser, mais nous faisons en sorte d'appliquer un sous-dosage par rapport aux prescriptions (réduction d'un tiers). La molécule utilisée est le pyrimiphosméthyle avec traçabilité du début à la fin de la chaîne. Nous évitons le surdosage car la qualité alimentaire doit être préservée, voire améliorée. Il y a également un gazage en cale fermée. Nous faisons en sorte que la marchandise soit conforme à la législation européenne.

R. : La manutention du carbonate de soude, très pulvérulent, semble se faire de façon aérienne également ?

V.P. : Effectivement, nous avons repris cette activité abandonnée par la SGMT et destinée à la fabrication du verre, mais nous déchargeons à l'anse St Marc. Ensuite nous utilisons une trémie dépoussiéreuse aspirante sous le Hangar 17. Le trafic augmente avec St Gobain !

R. : Etes vous conscients des désagréments de votre activité sur la population du quartier ?

V.P. : Nous sommes bien conscients de cela et même pour nos employés. Nous avons pris des mesures internes sur les postes de travail, pour les personnes qui reçoivent la marchandise et celles qui assurent la maintenance. Il s'avère que même sans protection, elles ne sont pas exposées à aucune des nocivités définies par le code du travail. Pour l'extérieur, nous avons demandé à ATMO de réaliser une étude qualitative sur les poussières de céréales.

R. : Voilà une nouvelle intéressante. Cela fait longtemps que R.E.S.P.I.R.E. demande que le contenu des poussières soit analysé plus finement. Nous aimerions savoir, notamment, si elles contiennent ou pas des résidus d'herbicide et d'insecticide. Nous avons rencontré les responsables d'ATMO en juin et fait cette demande. Nos interlocuteurs avaient trouvé l'idée bonne mais ils manquaient de financement. Nous serons bien entendu preneurs des résultats de ces analyses... ■

Muriel I.

Une entreprise pour qui l'environnement n'est pas source de perte d'argent, ça existe...

VISITE DE GALVA ATLANTIQUE

R.E.S.P.I.R.E. ne se bat pas contre les activités industrielles, mais veut rester vigilante et agir pour le respect de notre environnement. C'est dans cet esprit que nous avons rencontré par deux fois Mlle Hergon, directrice de GALVA Atlantique qui nous a fait visiter longuement son entreprise. Récit de ce voyage en industrie.



Galva Atlantique est située rue du Québec dans la zone industrielle de Chef de Baie. Afin de protéger l'acier contre la corrosion, l'usine procède à la galvanisation à chaud des métaux bruts. Pour qui s'en souvient, au début des années 1990 Galva Atlantique n'était pas un modèle en matière environnementale : ferrailles à même le sol, dégagements de fumées toxiques, abords négligés, écoulement sauvage des eaux, conditions de travail difficiles...

En 2015 l'ambiance n'est plus la même. Car contrairement à certains autres acteurs du secteur économique pour qui l'environnement représente une dimension contraignante, coûteuse et non rentable, Galva Atlantique a su investir dans ce domaine et affirmer qu'il s'agit « d'un engagement moral et sociétal ». Plusieurs millions ont été investis pour améliorer la qualité de la production et de son environnement.

Ainsi, afin de réduire la dégradation de la vue, un écran paysager a été créé autour de l'usine. Cet écran de verdure procure de multiples avantages : il améliore la vue, joue le rôle de filtre à poussières provenant pour l'essentiel des silos de la Socomac toute proche, des camions céréaliers parfois non bâchés et stationnés l'été, moteur tournant, sur le trottoir mitoyen...

Les matériaux sont désormais entreposés sur un sol goudronné. Les eaux de pluie sont récupérées à 100 %, stockées, injectées dans le processus de production, entièrement retraitées puis remises dans le circuit. Le gaz a remplacé le fioul. Les vapeurs et fumées sont captées et revalorisées. Cette optimisation des ressources fournit l'énergie nécessaire à un séchoir alimenté par la chaleur du bain de zinc à 450°. Le ramassage et la redistribution organisés des produits galvanisés a permis de ne plus utiliser qu'un camion au lieu de six.

Selon Mlle Hergon, l'entreprise, qui compte une bonne cinquantaine de salarié.e.s et huit temporaires, a aussi pour politique de favoriser la promotion interne, la formation, la sensibilisation à la sécurité. Preuve sans doute de cette confiance en l'humain, les locaux de l'usine située en zone Seveso seuil haut, sont soumis à une surveillance humaine 24 heures sur 24...

Galva se targue aujourd'hui d'un degré zéro de pollution air/sol. Si tel est vraiment le cas, on ne peut alors que souhaiter un bon anniversaire à Galva Atlantique pour ses cinquante ans d'existence. ■

Mireille

SOLVAY

quand l'usine se met à fumer noir

Tout en annonçant avoir éliminé un produit cancérogène, mutagène, reprotoxique

Jeudi 10 avril 2015, en plein pic de pollution, aux alentours de 10h, un automobiliste circulant sur l'avenue Guiton, nous signalait une épaisse fumée noire sortant d'une cheminée de Solvay (ex-Rhodia), usine classée Seveso seuil haut. Un téléphone, puis un déplacement sur le site, nous apprendront que des essais étaient en cours... Jugeant la réponse un peu courte nous avons expédié un courrier électronique à la direction. Le 7 mai M. Fournet Frédéric, directeur de l'établissement, nous adressait une longue lettre détaillée dont voici l'essentiel...

« Le 16 avril, la société APAVE a procédé à des tests de sécurité des chaudières SM30 et SM

40 qui utilisent du fioul domestique. Ces arrêts conduisent à plusieurs arrêts et démarrages des chaudières dont les actions répétées ont généré un panache de fumée noire...

En 2013, SOLVAY a réalisé un investissement important pour privilégier le gaz comme source de combustible. Les chaudières SM30 et SM40 ne sont donc plus utilisées. Cependant elles sont conservées en secours dans le cas où la chaudière à gaz (STEIN) est indisponible et ainsi nous permettre d'assurer la continuité de production du site. Le maintien en fonctionnement des chaudières SM en secours nous oblige à faire réaliser par la société APAVE des tests de sécurité réglementaires 2 fois par an. Le panache de fumée s'est produit pendant l'intervalle de temps nécessaire à l'ajustement de la régulation d'air pour le fonctionnement optimum des cheminées. Des actions ont été immédiatement mises en place pour minimiser

ces panaches lors des prochains tests de sécurité...

Nous tenons également à porter à votre connaissance l'investissement de la chaudière STEIN en 2013 qui a permis de réduire spectaculairement les émissions atmosphériques liées à la combustion. Entre 2012 et 2014, les rejets d'oxydes d'azote ont été ainsi divisés par 2, les oxydes de soufre et les poussières, divisés par 10.

Pour poursuivre l'amélioration de l'impact environnemental du site, en 2014 l'utilisation de fuel lourd comme combustible des chaudières SM30 et SM40 a été arrêtée et ces chaudières fonctionnent désormais avec du fuel domestique quand leur utilisation est requise. **« Ce changement permet notamment d'éliminer un produit CMR - Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique (souligné par nous). » ■**

HOLCIM DEVIENT EQIOM, *mais les fumées ne changent pas...*

De bien étranges panaches s'échappaient récemment du silo de la cimenterie EQIOM (ex Holcim) du groupe irlandais CRH. Selon M. Mansouri (Responsable du site), il s'agit probablement de vapeurs de condensation créées par l'entrée de ciment à 70-80°C et l'air ambiant en sortie du silo.

Ce phénomène est à différencier de celui observé le 29 octobre, un grand panache blanc en plein jour. Les opérateurs ont rencontré cette fois là un problème sur un circuit d'afflux d'air dans le silo. En croyant décolmater les filtres, ils ont actionné par erreur le second circuit envoyant de l'air à haute pression. Ceci a provoqué l'effet inverse en saturant les filtres... et l'air sale de s'échapper par le haut du silo. Un verrouillage de sécurité doit être mis en place pour éviter ce genre d'incident à l'avenir.

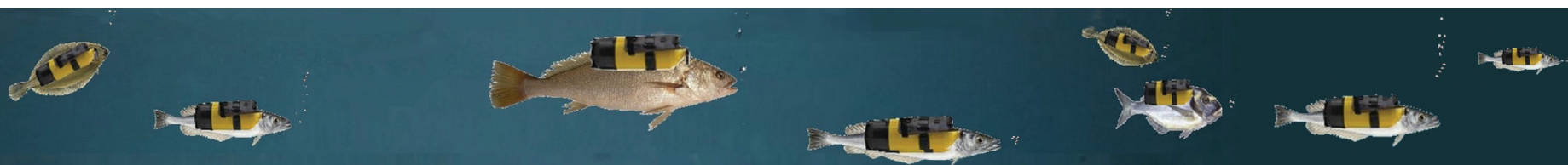
L'usine ne tourne pas aujourd'hui à 100%. La production a véritablement démarré en mai 2015 avec une production de 100000 t. L'usine escompte en produire près du double en 2016, encore loin de sa cible de 500000 T.



Des mesures de la qualité de l'air (bientôt rendues publiques) ont été réalisées à la demande du site - indépendamment de celles réalisées par ATMO. s tendraient à démontrer le faible impact des rejets par rapport aux autres

activités portuaires. Certes, mais elle contribue aussi à l'« effet cocktail » qui, à défaut d'être grisant, nous fait faire plutôt grise mine. ■

Pascale



PICOTY,

les intérêts du port de commerce et d'un négociant pèsent plus que la sécurité des populations.

Le dossier PICOTY aura encore occupé l'activité de R.E.S.P.I.R.E. durant le dernier semestre de 2015. Il y a eu, tout d'abord, la décision unanime du Conseil de surveillance du port de commerce de reconduire pour 30 ans l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) par l'entreprise PICOTY.

Si l'on ajoute ces 30 ans aux 41 ans passés (1^{er} bacs en 1974) cela fera 73 ans d'usage du Domaine Public Maritime (DPM) ! On n'est plus dans de l'occupation temporaire, mais dans de l'occupation perpétuelle jusqu'à épuisement des réserves pétrolières sans doute... Mais le pire est qu'il ne se soit trouvé aucun membre du Conseil de surveillance (CS) pour s'abstenir ou voter contre cette mesure qui va contribuer à maintenir les habitants dans l'insécurité et la pollution.

Fin juin, réunion de toutes les parties concernées par la reconduction de l'AOT Picoty en préfecture de région à Poitiers. Résultat pour les riverains : Cause toujours tu m'intéresses. On est habitué à ce genre de simulacre de démocratie qui éloigne de plus en plus les citoyens des bureaux de vote...

Mi-septembre rencontre avec le maire et président de la CDA. Ce dernier s'est déclaré satisfait d'avoir obtenu que la durée de stockage de fioul dans 5 cuves proches des maisons ait été ramenée de 10



4 nouveaux bacs, soit 43 000 m³ de stockage supplémentaires d'essence pour Picoty en 2016 !

ans à 8 ans. D'où J.F. Fontaine tenait-il cette info. ? Mystère...

Le 25 septembre réunion au Grand Port Maritime (GPM) pour s'entendre dire par son directeur, Michel Puyrazat, qu'il appliquerait le vote du conseil de surveillance. Ce technocrate pur jus, qui nous avait déjà refusé, contre tout respect des textes, l'accès à l'ancienne convention, arguera que, d'un point de vue environnemental, le PPRT est exemplaire au niveau national. Quel jury a-t-il décidé de cela ? Mystère ! Fin diplomate ce monsieur se permettra en plus de mettre en doute la représentativité de R.E.S.P.I.R.E. Outrée la délégation quittera la réunion.

Le 18 novembre dans un article du « Canard enchaîné » sur la reconduction de l'AOT, intitulé « Une histoire de grosses cuves », J.L. Fulachier, conseiller de Ségolène Royal, déclare : « L'autorisation a été donnée, mais avec une

astreinte. On s'est concentré sur les 7 cuves qui sont les plus proches. Ils devront en vider 4 pour mettre à la place des produits moins dangereux. Et pour les 3 autres on leur laisse 8 ans pour les vider et les démanteler. Il faut que d'ici 2023 elles aient disparues. »

Histoire de grosses cuves ou d'enfumage ? Le fait est que fin novembre le directeur du port, nous adressera l'AOT signée. Ce seront seulement 3 cuves qui seront concernées. Le 13 décembre, envoi d'une demande de recours gracieux au directeur du port. Aucune illusion quant à la teneur de la réponse...

Voilà maintenant 6 ans que nous bataillons dans un contexte pour le moins écœurant. Si nos actions ont permis des avancées, elles ont aussi mis au grand jour un sujet marqué par l'injustice et le mépris des populations. Le combat continue, aidez-nous à le poursuivre en y adhérant... ■

Le recours gracieux de R.E.S.P.I.R.E.

1 Cette convention ne respecte pas la charte de développement durable de la place portuaire signée le 25 septembre 2015. Il est indiqué en effet dans ce document que « Pour le port, il s'agit concrètement et en premier lieu de préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes travaillant sur le site ou habitant à proximité. »

En matière de santé vous ne pouvez pas ignorer que les riverains situés dans le périmètre du PPRT Picoty/Sdlp resteront exposés pendant les trente prochaines années aux COV et à des pollutions récurrentes des nappes phréatiques et de l'air.

Concernant la sécurité vous refusez de tenir compte de la note de présentation du PPRT Picoty/Sdlp, établie par la préfecture le 26 décembre 2013. Dans ce document les négociants indiquent que dans le cas de leurs dépôts : « la cinétique est qualifiée de rapide. » En renouvelant l'AOT dans les termes

actuels vous contribuez à ce que les populations voisines restent exposées, pendant 30 ans, à des risques de mort ou de blessures graves, sans chance de salut en cas de surpression ou de choc thermique.

2 Pour satisfaire les intérêts du port et de Picoty SA (qui a largement amorti les bacs situés sur le DPM), vous ignorez sciemment la recommandation de la 2^{ème} étude INERIS (commandée par la Préfecture) qui préconise pour supprimer la zone de délaissement du PPRT d'enlever 7 bacs (11, 20, 21, 31, 41, 51, 61)...

3 ... vous justifiez la reconduction de l'AOT par le fait que les produits pétroliers représentent environ 30% du trafic du port. Or la suppression des 7 bacs, soit 83 000 m³, ne représente qu'un sixième du trafic d'hydrocarbures. En outre, cela ne réduirait nullement l'activité portuaire puisque

Picoty va mettre très bientôt en service 4 bacs supplémentaires de 43 000 m³ et qu'il a annoncé [...] la construction de nouveaux bacs...

4 Nous ne comprenons pas ce qui justifie que vous ayez accordé un délai de 8 années à l'entreprise Picoty pour vider les bacs 20, 31 et 41 (d'une contenance totale de seulement 24 000 m³ !), de tout contenu d'hydrocarbures. Pourquoi un si long délai dès lors où la mise en service de 4 nouveaux bacs est acquise pour 2016 ? Cela prouve que vous êtes, ainsi que Picoty, beaucoup plus mus par l'intérêt marchand que par l'intérêt général.

5 [...] pourquoi les cuves 20, 31 et 41 ne seront pas démantelées en 2023. Là encore l'intérêt privé l'emporte sur l'intérêt général. Une telle mesure permettrait pourtant d'établir une zone tampon, de réparer le dommage esthétique et de renforcer la sécurité des populations. ■

Actualités



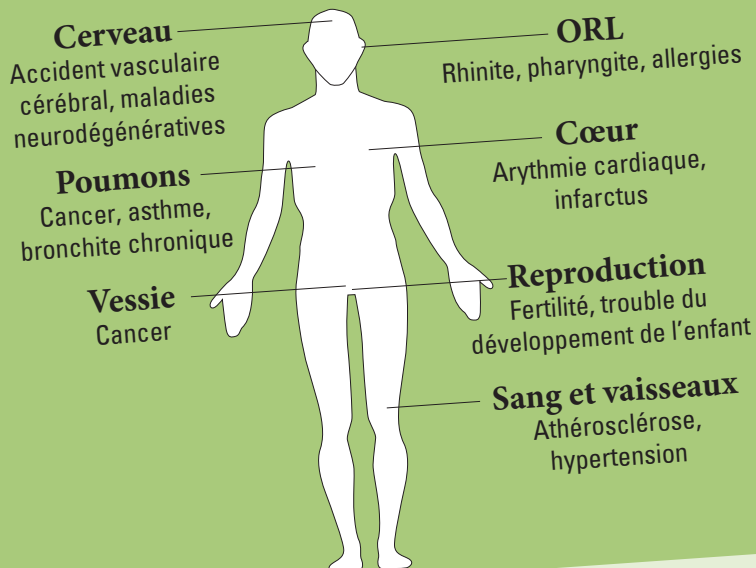
Démolition des HLM des Chirons longs, mais il a fallu d'abord désamianter. Les habitants de la rive droite vont maintenant pouvoir admirer la toute proximité des arcs-en-ciel doux et rassurants des bacs Picoty. De nouveaux bâtiments devraient voir le jour dans cette zone Seveso. Promesse a été faite d'une consultation de la population. Ecouter c'est bien, mais encore faudra-t-il tenir compte de ce qui sera dit... ■

Les riverains de la rue Béthencourt vont enfin pouvoir dormir tranquilles.

En juin 2013, alertée par des habitants excédés par le bruit et la pollution sévissant sur la rue Béthencourt, RESPIRE saisissait, par le biais d'une pétition, la préfecture, le Conseil général et la CDA. À partir de janvier 2016, de 22h. à 6h., les poids lourds auront interdiction d'emprunter le tronçon de la rue Béthencourt entre la rocade et l'avenue de la Repentie.

Les décideurs hésitent sur un scénario de circulation à sens unique, sans croisement pour les poids lourds, sur l'avenue de La Repentie, les rues Béthencourt, Marcel Deflandre et retour sur le rond-point de l'île de Ré. La circulation automobile resterait inchangée. Le directeur de la SICA est favorable à ce circuit, R.E.S.P.I.R.E. également. ■

L'impact de la pollution de l'air sur la santé



Le site internet de R.E.S.P.I.R.E.

Depuis sa création en 2010 le site de R.E.S.P.I.R.E. comptabilise 741515 visiteurs, 2.010.845 pages lues. Avec 700 pages lues, le 26 novembre a battu son record journalier. Le 21 février 2015, 246 visiteurs ont accédés au site. En visite nous trouvons une bonne vingtaine de pays. N'hésitez pas à venir nous voir et à vous abonner gratuitement aux « Nouvelles » du site de Respire : association-respire-la-rochelle.org ■

Micro-Vannes du Tapir

L'être humain est doté de

cinq sens : le toucher, la vue, le goût, l'ouïe et d'un cinquième et dernier, accessoire, qu'on appelle «Le seuil de tolérance à la pollution établi selon la moyenne annuelle des pics mesurés par des appareils fiables» ■

Quand les vapeurs de cognac s'envolent hors des bacs, on dit que c'est «**la part des anges**»; mais qui s'enivre encore des promesses électorales? Ce coup-ci la cuve est pleine ! ■

Organisme anaérobie : se dit d'un individu généralement en costume-cravate, confiné dans un bureau éclairé au néon, se nourrissant de recommandations écrites, de circulaires statistiques et de formulaires variés. ■

« **Libre comme l'air** » : expression désuète datant de l'époque d'avant les lois sur la respiration réglementée. ■

Assemblée générale DE R.E.S.P.I.R.E.

Mercredi 20 janvier 2016, de 18h30 à 22h30, salle des associations de Laleu (rue de la Muse, face à la mairie).

Pour y participer, il faut être à jour de sa cotisation 2015 (le règlement le jour de l'AG est accepté). Que celles et ceux qui ne peuvent se déplacer n'oublient pas d'adresser leur procuration pour les votes à Mme Pannetier 252 av. Denfert Rochereau. Une auberge espagnole (chacun apporte à manger et/ou à boire) clôturera la soirée. Nous comptons sur vous... ■

R.E.S.P.I.R.E. n'existe que grâce au soutien de ses adhérents.

Nous avons besoin de vous pour poursuivre nos actions en faveur des habitants.

Vous pouvez adhérer (cotisation en fonction des moyens de chacun) et/ou effectuer un don :

Par voie postale à : RESPIRE C/o Emilienne Pannetier
252, bvd Denfert-Rochereau – 17000 LA ROCHELLE

(Merci d'indiquer vos nom, prénom, adresse, téléphone et courriel électronique)

Vous pouvez suivre l'actualité de R.E.S.P.I.R.E sur notre site :
<http://association-respire-la-rochelle.org/>